

Québec, le 30 janvier 2006

*À l'attention des pharmaciens offrant le service de prise de photographie pour la carte d'assurance maladie du Québec. Si vous n'offrez pas ce service, veuillez ne pas tenir compte de ce communiqué*

### **Précision concernant les normes relatives à la prise de la photographie pour la carte d'assurance maladie du Québec**

Vous avez reçu dernièrement de l'information de la RAMQ concernant les normes à respecter pour la prise de la photographie reliée à la carte d'assurance maladie du Québec.

Malheureusement, des difficultés techniques ont fait en sorte que l'illustration du cadre de la photographie présentait des dimensions différentes de celles décrites.

*Nous tenons donc à vous préciser que ce sont les mesures décrites qui doivent être respectées soit : un cadre de **43 mm X 54 mm** (**1<sup>11/16</sup> pouce X 2<sup>1/8</sup> pouces**).*

Tous les autres points demeurent les mêmes. Le problème s'est posé strictement au niveau de l'illustration du cadre de la photographie.

Nous nous excusons des inconvénients que cela a pu causer.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires